

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JANVIER 2019 (20H)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle - VIARD Marie-Laure - BAILLY Monique – Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Messieurs THEVENOUD Guy - MEUNIER Julien

Absents : Madame THOMAS Céline - Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018.

- LEVEE GRAND PONT : AVANT-PROJET, DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le chiffrage de l'Avant-Projet par le maître d'œuvre ARTEIS est supérieur à l'estimation initiale faite par la Société CIMEO suite à l'inspection détaillée. Un réexamen a été demandé sur la nature des travaux afin que le montant soit abordable pour la collectivité. La consultation d'entreprises est prévue mi-février.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 et du Conseil Départemental 71 au titre de l'appel à projets 2019.

- POINT BUDGETAIRE 2018 :

Le Maire présente les premiers résultats provisoires de l'exercice 2018 pour les budgets général, assainissement, commerce, et lotissement. Les dernières écritures sont en cours.

- CONSULTATION TRAVAUX VOIRIE :

Un groupement de 13 communes a été constitué pour une consultation de travaux de voirie pour laquelle la commune de Bonnay est désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mutualisation et autorise le maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le montant des travaux envisagés à Salornay en 2019 (dont les travaux prévus en 2018 mais non réalisés) pourrait être de l'ordre de 80 k€ à finaliser rapidement avec la commission communale, la consultation collective étant lancée le 15 février 2019.

- TARIFS MUNICIPAUX :

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} février 2019 :

Habitants de la commune : 110 € (sans changement)

Extérieurs à la commune : 200 €

Habitants de la commune pour vin d'honneur : 50 €

Extérieurs pour réunion ou vin d'honneur : 100 €

En cas d'utilisation du chauffage : 20 € par jour ou 40 € pour un week-end

Associations partenaires : 20 €/jour si utilisation du chauffage

Associations de la commune : mise à disposition gratuite (sans changement)

Vaisselle : 25 €

La caution de 300 € est confirmée pour chaque locataire.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

Travaux église : Après avoir assaini les murs périphériques, les finitions des soubassements seront engagés avant le 30 mars pour solder les subventions accordées ; L'entreprise PEREIRA, qui avait réalisé la première partie des travaux, sera sollicitée pour cette seconde phase ;

Aire de covoiturage : en attente de la mise en place très prochainement de la signalétique de la Com Com du Clunisois ;

Éclairage public : les travaux sont terminés.

- QUESTIONS DIVERSES :

Débat national : Un cahier « d'expression citoyenne » est mis à disposition des habitants en mairie. Le contenu sera transmis à cahierscitoyens@granddebat.fr

Dans ce cadre, toute demande de mise à disposition de salle communale sera satisfaite, dans la limite des disponibilités.

S'agissant du débat national, le Maire rappelle la contradiction avec la décision du ministère de ne pas revenir sur l'injustice créée par la sortie des 8 communes du clunisois des zonages (ZDS) permettant aux agriculteurs de percevoir les ICHN (indemnités compensatrices de handicaps naturels).

Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre la délibération proposée par l'AMF, sur les demandes des collectivités rurales, jugée incompréhensible car contenant trop de points différents ; Celle délibération sera transmise à chaque Conseiller qui pourra retranscrire ses propres observations dans le débat national.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la distribution ce jour, du bulletin municipal et d'un certain nombre de publications d'informations ;
- de la permanence du P.I.G. Habitat (programme d'intérêt général de Rénovation Energétique de l'Habitat du Clunisois), qui sera assurée par Angèle LAUNAY, Chargée de mission Animation de la Communauté de Communes du Clunisois, le 3^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h en mairie de Salornay ;
- de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal pour l'indemnité de sinistre du 15 novembre 2018 relative au vol par effraction à l'atelier technique, d'un montant de 2 955.43 € (Décision N° 2018-19 du 21 décembre 2018).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 19 février 2019 à 18h30.